



Réunion du Gouvernement

Le Premier Ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce Mercredi 02 Mars 2022, une Réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a eu à examiner les points suivants :

Dans le domaine de l'Énergie et des Mines :

Il a été présenté un projet de Décret exécutif portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à la réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer, Commune de Djinet, Wilaya de Boumerdes.

Il y a lieu d'indiquer que ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations données par Monsieur le Président de la République lors du Conseil des Ministres du 13 Février dernier pour fournir le plus rapidement possible toutes les capacités foncières et les conditions appropriées afin d'achever les projets des cinq stations de dessalement d'eau de mer dans les wilayas d'Alger, de Boumerdes, d'Oran, de Béjaïa et d'El Tarf d'une capacité de 300.000 mètres cubes par jour chacune.

Dans le domaine de la Poste et des Télécommunications :

Il a été présenté une communication sur la réalisation d'un Réseau Intranet Gouvernemental (RIG), maillon indispensable pour la mise en place de l'e-Gouvernement, destiné à doter toutes les institutions de l'État de moyens d'information et de communication modernes, rapides et sécurisés, à l'effet de faciliter les échanges de données et de documents.

Dans ce cadre, un point de situation a été présenté sur l'exécution dudit projet avec les différentes phases de mise en œuvre ainsi que les contraintes rencontrées et les propositions pour y remédier.

Dans le domaine de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville :

Il a été présenté une communication sur l'état d'avancement de la réalisation de la ville nouvelle de Boughezoul qui prévoit d'accueillir à l'horizon 2030, une population d'environ 400.000 habitants et assurer un marché d'emplois pour plus de 122.000 personnes.

Aussi, il a été mis en avant les potentialités incontestables de cette ville, lui conférant le statut de centre d'excellence et offrant à la fois un espace de compétitivité destiné à l'investissement et un pôle d'attraction pour les populations des Hauts Plateaux comme celles du Nord.



Dans le domaine de la Santé :

Il a été présenté un projet de Décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Comité national multisectoriel de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles.

Les missions et tâches confiées à ce Comité, liées au suivi et à l'évaluation des activités du plan national stratégique multisectoriel de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles, visent la réduction des facteurs de risque et l'instauration d'un mode de vie sain pour le citoyen.

Aussi, ce projet de texte intervient pour prendre en charge une préoccupation liée à l'évolution des maladies non transmissibles et, principalement, les maladies cardio-vasculaires, les Cancers, les affections respiratoires chroniques ainsi que le diabète.

Dans le domaine du Tourisme et de l'Artisanat :

Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a présenté une communication sur la situation du foncier touristique situé à l'intérieur des Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST). A ce titre, il y a lieu d'indiquer qu'actuellement le foncier touristique est constitué de 224 ZEST, réparties sur 36 wilayas.

Aussi, le secteur envisage de renforcer ce potentiel foncier, à travers une série de mesures visant à lever l'ensemble des contraintes entravant la concrétisation des projets touristiques liées à : (i) la diversité de la nature juridique du foncier touristique (ii) l'utilisation du foncier touristique à des fins incompatibles avec la vocation touristique (iii) la lenteur dans l'élaboration des études des plans d'aménagement touristique (PAT) (iv) et le gel de quelques opérations destinées à l'aménagement des ZEST.